

N°026/24
DEPARTEMENT DE
L'EURE
ARRONDISSEMENT
DES ANDELYS

Délibération du
Conseil
d'Administration
du Centre Communal
d'Action Sociale

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE VERNON



L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi quatre avril à dix-huit heures trente,

Le Conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vernon, sous la présidence de Yves ETIENNE, Vice-Président.

Étaient présents :

M. Yves ETIENNE Vice-Président

Date de convocation :
28/03/2024

Administrateurs en
exercice : 17

Administrateurs
présents : 9

Administrateurs
votants : 15

Mme Huguette DUBROMEL, M. Tristan SAVINO,
Mme Jeanne DUCLOUX, Mme Mireille PETIT, Jean-
Michel ROZIES, Mme Lorine BALIKCI, M. Youssef
SAUKRET, Mme Catherine DELALANDE,
Administrateur

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. François OUZILLEAU à M. Youssef SAUKRET M.
Olivier DE FRANCE à Mme Huguette DUBROMEL
Mme. Stéphanie BARDIN à Mme Catherine
DELALANDE M. Jérôme GRENIER à Mme Jeanne
DUCLOUX Mme Sylvie GRAFFIN à Mme Lorine
BALIKCI Mme Paola VANEGAS à M. Yves ETIENNE

Absents excusés :

Mme Claire GOUSSET
M. Antoine RICHARD

Secrétaire de séance : Benjamin Desgardin

OBJET : Tableau des effectifs

Il appartient au Conseil d'Administration de créer et de supprimer les emplois au sein du CCAS.

Compte tenu des nécessités des services, il convient de modifier régulièrement le tableau des effectifs pour prendre en compte les événements suivants :

- recrutements suite à une offre d'emploi,
- mouvements du personnel (mutation, retraite, fin de contrat, démission...)
- prise en compte des nominations d'avancement de grade ou de promotion interne de 2024,

Il est proposé :

- 1 création de poste au titre de l'avancement de grade de 2024
- 1 création de poste pour un recrutement
- 2 suppressions de postes au titre d'une régularisation des avancements de grade
- 1 suppression de poste au titre d'un départ

Le nombre de postes budgétaires passe de 42 à 41 au 01/03/2024.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article 313-1,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 20/03/2024,

Considérant que cette mise à jour s'avère nécessaire,

Il est proposé au Conseil d'Administration,

- D'ADOPTER les modifications présentées dans le tableau ci-annexé.

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants

Pour : 15

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus
Le registre dûment signé
Pour extrait conforme,

Le président soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte, a été transmis en Préfecture le _____ sous le numéro publié ou affiché ou notifié le _____ est exécutoire.

Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).

CCAS – Tableau des effectifs

CA du 04/04/2024 - CST du 20/03/2024

Effectifs au 01/03/2024

- Filière Administrative**

	Effectifs Budgétaires	Effectifs total pourvus	Dont temps non complet
Catégorie A			
Attaché	2	2	
Catégorie B			
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1	0	
Rédacteur	2	1	
Catégorie C			
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	3	3	
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	3	3	
Adjoint administratif	5	4	1

- Filière Technique**

	Effectifs Budgétaires	Effectifs Pourvus	Dont temps non complet
Catégorie B			
Technicien	1	0	
Catégorie C			
Agent de maîtrise principal	1	1	
Agent de maîtrise	1	0	
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	3	2	1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	7	7	2
Adjoint technique	7	6	2

- Filière Sociale**

	Effectifs Budgétaires	Effectifs Pourvus	Dont temps non complet
Catégorie A			
Conseiller socio-éducatif	3	2	
Assistant socio-éducatif	2	2	

Tableau des effectifs – CST du 20/03/2024
Mouvements non nominatifs CA 04/04/2024

Effectifs au 01/03/2024

CCAS**CREATION DE POSTE (2)**• **Filière administrative**

Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe <i>Proposition d'avancement de grade 2024</i>	1 poste	Temps complet
--	---------	---------------

• **Filière sociale**

Assistant socio-éducatif <i>Recrutement</i>	1 poste	Temps complet
--	---------	---------------

SUPPRESSION DE POSTE (3)• **Filière technique**

Adjoint technique <i>Régularisation avancement de grade</i>	1 poste	Temps non complet 15/35 ^{ème}
--	---------	---

• **Filière administrative**

Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe <i>Régularisation avancement de grade</i>	1 poste	Temps complet
--	---------	---------------

• **Filière sociale**

Conseiller socio-éducatif <i>Départ</i>	1 poste	Temps complet
--	---------	---------------